

Communiqué de presse des associations de la branche en concertation avec l'OFSP

Large soutien pour les mesures supplémentaires sur une base volontaire

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les associations de la branche GastroSuisse, HotellerieSuisse et Swiss Catering Association ont revu ensemble le plan de protection pour l'hôtellerie-restauration en ce qui concerne les visières de protection. Ils sont tous d'accord sur le fait que les visières ne remplacent pas de manière adéquate les masques de protection. A l'exception du Tessin, le port du masque n'est pas obligatoire dans l'hôtellerie-restauration ; les mesures supplémentaires se font sur une base volontaire.

Le plan actuel de protection pour l'hôtellerie-restauration protège bien des infections. Ce qui est central, c'est que les collaborateurs et les clients maintiennent une distance minimale de 1,5 mètre. Pour les tâches pour lesquelles la distance de 1,5 mètre ne peut être respectée, les collaborateurs réduisent autant que possible la durée du contact. Le recours aux masques de protection ou aux visières est une mesure complémentaire, en sus du plan de protection de l'hôtellerie-restauration.

Il appartient aux établissements d'hôtellerie-restauration de décider s'ils appliquent des mesures de protection au-delà des mesures en vigueur. L'OFSP et les associations de la branche saluent le recours à de telles mesures supplémentaires dans l'hôtellerie-restauration, et notamment le port de masques de protection, qui offrent une meilleure protection que les visières.

Zurich / Berne, le 18 juillet 2020

Contacts

Casimir Platzer, Président de GastroSuisse,
téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

Patric Schönberg, Responsable du domaine Communication HotellerieSuisse,
031 370 41 40, patric.schoenberg@hotelleriesuisse.ch